

# **Le pluralisme syndical en danger de mort.**

## **Composition des futurs comités techniques**

### **Pourquoi un tel acharnement ?**

En application des accords de Bercy de 2008, non signés par la CFTC, le Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat présidé par le ministre, a examiné hier le projet de décret relatif aux futurs comités techniques de la Fonction publique de l'Etat.

Ce projet découle de la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social..

**Le comité technique (CT) est l'instance qui permettra, dès les élections d'octobre 2011, de mesurer la représentativité des organisations syndicales.**

En réalité ce décret instaurant les nouveaux CT va affaiblir le syndicalisme du fait de l'évolution de sa composition (**fin du paritarisme et limitation du nombre de sièges à 15 pour les CT ministériels et 10 pour les CT locaux**).

**Cette limitation est aberrante**, car d'une part les futurs CT concerneront en plus des fonctionnaires, les agents non titulaires et les ouvriers de l'Etat, et que d'autre part le respect de la diversité syndicale implique un nombre suffisant et raisonnable de sièges à pourvoir, soit 20.

**C'est pourquoi la CFTC a revendiqué 20 sièges pour les CT ministériels et 15 pour les CT locaux, ce que le gouvernement s'est acharné à refuser !**

A l'arrivée, un nombre majoritaire d'Organisations Syndicales ont demandé 20 sièges dans les CT ministériels (CFTC, FSU, SOLIDAIRES, UNSA, CGC).

Le gouvernement a persisté dans son refus.

**Le décret comportait d'autres éléments nocifs tel la suppression du paritarisme, la CFTC a voté contre ce projet, ainsi que FO et la CGC ;les autres OS préférant s'abstenir ou voter pour !**

***Cela se passe de commentaires !***

<p><b>Pourquoi un tel acharnement à évincer des organisations comme la CFTC, pilier de tant d'accords positifs pour les personnels de la Fonction publique, comme les accords JACOB ?</b></p>
---